

Loi El Khomri , Décret socle, Accord de branche... Les mêmes maux ! On n'en veut pas !



Alors que le gouvernement et la direction SNCF prévoient une régression sociale encore jamais osée, les cheminots se sont fortement mobilisés le 9 et le 31 mars. Que ce soit la loi El Khomri, le projet de Décret Socle, ou l'Accord de Branche, **tous les salariés de la SNCF sont touchés.**

Après un Décret Socle au ras des pâquerettes, la proposition de Convention Collective Nationale de l'UTP (organisation patronale du ferroviaire) est du même ordre ; il n'y a aucune avancée ! Plus de 500 cheminots, à l'appel de **SUD-Rail** et FO ainsi que des équipes d'autres organisations syndicales, se sont rassemblés pour exprimer au patronat leur refus de celle-ci. Un envahissement a eu lieu, mais les patrons n'ont daignés se confronter aux cheminots.

Pensent-ils vraiment qu'ils vont nous voler des repos, détériorer nos conditions de travail et dégrader nos vies sans que les cheminots ne bougent, sans que SUD-Rail s'y oppose ? Et bien non !



Les premières propositions reprises dans la Convention Collective confirment que le domaine Matériel sera fortement impacté :

- **Passage à 104 repos.**
- **Plus de notion de repos doubles, ni de week-end.**
- **Modification de la prise de service jusqu'à 1 heure avant le début théorique de celle-ci.**
- **Modification de roulement jusqu'à 24 heures à l'avance.**
- **Prise de service dans les 50 kms, sans contrepartie.**
- **Augmentation du temps de travail de 39 heures/an.**

Qui peut honnêtement penser que l'accord d'entreprise, dernier étage de la négociation, sera identique au RH00077 actuel ? Objectivement, personne.

Nous n'avons pas le choix, il faut combattre cette régression. Pour **SUD-Rail**, c'est bien dès la 1ère étape (le Décret Socle) qu'il faut organiser la riposte et non dans la 2ème (CCN) ou 3ème (accords d'entreprise) voulues par le gouvernement et les patrons. Celui-ci n'a toujours pas été publié, il est encore temps d'obtenir par la mobilisation, un Décret Socle à minima équivalent au RH00077 !

Tous les cheminots sont conscients que seul un mouvement de grande ampleur permettra aux salariés de ne pas se faire voler. **SUD-Rail**, à la disposition des salariés, a déposé un préavis carré de 2 mois qui finira fin mai.

Les agents, en concertation avec leurs délégués, doivent se servir de ce préavis pour s'organiser et perturber la production, afin d'imposer nos revendications.

La finalité, pour **SUD-Rail**, c'est bien d'avoir une réglementation meilleure que le RH00077 actuel. **Nous ne laisserons pas les patrons et le gouvernement nous imposer un recul social qui casse toute notre réglementation.**



Décidons ensemble, dans les assemblées générales, lors des Heures d'Information Syndicale, comment gagner notre avenir !

Le 26 avril, la CGT a déposé un préavis avec CFDT et UNSA... **SUD-Rail**, dans un souci d'unité, s'y associe.

SUD-Rail revendique que le décret socle soit à la hauteur du RH00077 afin d'éviter toutes formes de dumping social. En effet, au Matériel, les réparations effectuées en Technicentre Industriel ne seront pas forcément du ressort de la CCN, malgré la dénonciation du champs d'application par **SUD-Rail**, FO et la CGC.

Pendant des mois, la direction et certaines organisations syndicales nous ont expliqué que la réforme du ferroviaire ne changerait pas grand-chose... mais comme nous l'avions annoncé, les premiers effets catastrophiques se font hélas rapidement sentir.

Les OS réformistes (UNSA/CFDT) et direction SNCF sont bien silencieux aujourd'hui alors que leurs mensonges commencent à être visibles !

Le 28 avril **SUD-Rail** appelle à participer à la journée d'action interprofessionnelle contre la loi Travail.

Les reculs sociaux que veulent nous imposer le gouvernement et la direction SNCF, le gouvernement et les patrons veulent aussi les imposer à l'ensemble du monde du travail par la loi Travail (Loi El Khomri).

Les citoyens, la jeunesse, les salariés du privé, les cheminots... luttent ensemble contre cette régression. « Nuit debout », des manifestations et actions presque quotidienne.

Un mouvement social est né depuis le 9 mars !

La loi travail aura bien des conséquences chez les cheminots !

Le 26 avril, ce sera ensemble que nous serons en grève, mais nous devons passer à la vitesse supérieure, nous devons imposer nos droits et refuser la loi des patrons, bien avant que les discussions sur la Convention Collective (*où nous revendiquerons des avancées : passage à 30 et 32 heures pour les travaux postés et pénibles*) soient terminées.

Début mai, la loi Travail sera présentée à l'Assemblée Nationale, donc c'est bien avant que nous devons nous battre avec l'ensemble de la population pour gagner.

Allons vers une convergence des luttes !!!



Pour gagner sur nos revendications, multiplions les initiatives, les AG, les actions, les débats publics...

Pesons sur nos patrons et sur le gouvernement !